

ANNEXE N° 7

ANALYSE DES COÛTS

L'exercice comptabilité d'analyse des coûts à mener pour le RAP 2009 est conditionné par un calendrier des travaux contraint. En effet, un envoi préalable à la Cour des comptes des RAP de 17 programmes ¹ est fixé au 2 avril 2010.

En conséquence le calendrier d'élaboration de la CAC est décliné de deux façons :

- un premier calendrier s'appliquant aux missions des programmes prioritaires et aux missions dont au moins un programme impacte en CAC un programme d'une mission comptant un programme prioritaire
- un second s'appliquant aux autres missions (cf. § II -22 ci-après)

I. Calendrier

Le calendrier de production des RAP 2009 est conditionné par la remise à la Cour des comptes de 17 programmes ¹ pour le 2 avril 2010, et pour les autres programmes pour le 19 avril 2010.

La spécificité des travaux d'analyse des coûts et les conséquences des ventilations, aussi bien entre programmes d'une même mission qu'entre programmes de missions différentes, conduit par le jeu des déversements externes à l'imbrication des programmes entre eux.

Aussi, afin de gérer au mieux les contraintes de calendrier, un **double échéancier des travaux** est établi :

- le premier calendrier s'applique aux missions auxquelles sont rattachés les programmes prioritaires, et les missions **dont au moins un programme impacte en CAC une mission d'un programme prioritaire**
- le second s'applique aux autres missions.

Mais pour l'ensemble des programmes, l'échéancier des travaux détaille ci-dessous dès le début 2010, un certain nombre d'opérations pour anticiper au maximum ce qui peut l'être.

La gestion des contraintes de calendrier passe donc par le respect de ces jalons intermédiaires dans l'exécution de vos travaux.

¹ cf. annexe 2 donnant la liste des programmes prioritaires

ÉCHÉANCES	TRAVAUX CAC du RAP 2009
------------------	--------------------------------

Première étape des travaux CAC commune à l'ensemble des missions

janvier 2010	Ouverture dans Farandole du lot CAC Premier chargement des données d'exécution 2009 (dépenses budgétaires).
Avant le 16 janvier 2010	Constitution de la 1^{ère} partie du dossier CAC : - mises à jour des schémas et des fiches explicatives de déversement - matrice de déversement LFI 2009 - matrices DEPENSES et COÛTS de déversement de l'EXECUTION 2008 dans le cas où l'exécution 2008 ne subit pas de retraitement au format 2009
Avant le 30 janvier 2010	Envoi simultané de cette 1 ^{ère} partie du dossier CAC : - au SCBM - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB Saisie de ces données dans Farandole
Avant le 19 février 2010, (suite aux réunions techniques ayant arrêté les dispositions relatives au retraitement de l'exécution 2008)	Fin de la saisie de l'exécution 2008 retraitée et livraison du lot Farandole correspondant
Au plus tard le 26 février 2010	Saisie Farandole de la CAC (en dépenses et en coûts) sur la base de l'exécution 2008 retraitée envoi simultanément au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) des matrices de déversement (dépenses et coûts) correspondantes.
8 mars 2010	Deuxième chargement des données d'exécution 2009 (dépenses budgétaires). Mise à disposition des données comptables (données INDIA et ORCHIDEE) par la DGFIP, aux DCM.

Seconde étape des travaux CAC :

Missions des programmes prioritaires et dont au moins un programme impacte en CAC un programme d'une mission comptant un programme prioritaire	Autres missions (cf. § II- 22 ci-après)	SUITE DES TRAVAUX CAC du RAP 2009
Du 08 au 10 mars 2010	Du 08 au 12 mars 2010	Transmission par les DCM aux ministères des résultats des coûts directs issus des données comptables avec copie au(x) bureau(x) sectoriels concerné(s) de la DB.
Du 11 mars au 19 mars 2010	Du 13 mars au 24 mars 2010	Envoi simultané par les ministères : - au SCBCM - au(x) bureau(x) sectoriel(s) du complément de dossier analyse des coûts : les 2 matrices de déversement DEPENSES COMPLETES 2009 et COÛTS COMPLETS 2009
19 mars 2010	24 mars 2010	Date limite de livraison du lot CAC par les ministères dans Farandole
26 mars 2010	2 avril 2010	Date limite de validation et de livraison dans Farandole du lot CAC par les SCBCM

II. Application des calendriers

21/ Livraison à effectuer par les SCBM à la direction du budget au plus tard le 26 mars

A / La liste figurant en annexe 2 définit les programmes prioritaires qui doivent être fournis à la Cour des comptes le 2 avril et pour lesquels la livraison par les SCBM à la DB est demandée pour le 26 mars.

Mais la cohérence d'ensemble des travaux CAC doit être assurée, et en premier lieu, au sein de chaque mission.

En conséquence, **l'ensemble des programmes de la mission d'appartenance du programme prioritaire doit également être livré pour cette date.**

B / Par ailleurs, des programmes ne figurant pas sur la liste des programmes prioritaires, ou ne relevant pas de missions qui en détiennent, peuvent être liés à ceux-ci par des déversements externes avec lesquels il devient donc également nécessaire de s'assurer de la cohérence.

Ces programmes, et donc leur mission d'appartenance, qui ont un impact sur les programmes précédemment cités au point A, seront donc également livrés à la direction du budget pour le 26 mars.

Pour ces deux types de programmes et de missions, **les travaux des ministères et leur livraison dans Farandole sont à achever au plus tard le 19 mars.**

22/ Livraison à effectuer par les SCBM à la direction du budget au plus tard le 2 avril

Par défaut, les programmes et missions qui ne répondent pas aux deux types de critères précédents pourront être livrés selon les termes du second calendrier, c'est-à-dire pour une livraison à la direction du budget au plus tard le 2 avril.

La liste des missions susceptibles d'être traitées pour cette échéance est donnée ci-dessous. Mais il appartient à chaque équipe ministérielle concernée :

- de s'assurer préalablement qu'aucun déversement nouveau, notamment lié à la prise en compte des transferts de crédits en gestion, n'a d'incidence sur les programmes qui doivent être livrés pour le 26 mars,

- et **dans le cas contraire, de fournir tous les éléments nécessaires à ces programmes et missions prioritaires dans un délai qui garantit la finalisation et la livraison de leur CAC à la direction du budget pour le 26 mars.**

Sous cette réserve, les missions dont la livraison par les SCBM peut être faite pour le 2 avril au plus tard sont les suivantes :

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	Relations avec les collectivités territoriales
Conseil et contrôle de l'État	Santé
Direction de l'action du Gouvernement	Sécurité
Outre-mer	Sécurité civile
Politique des territoires	Sport, jeunesse et vie associative
Recherche et enseignement supérieur	Ville et logement
Régimes sociaux et de retraite	Contrôle et exploitation aériens

III. Présentation générale des travaux d'analyse des coûts

La comptabilité d'analyse de coûts des politiques publiques répond à l'obligation fixée par la LOLF² d'informer le Parlement et les citoyens sur la réalité des ressources consacrées à chaque politique publique, en reconstituant les dépenses et coûts complets correspondants, par programme et action.

A ce titre elle constitue un des volets essentiels de la réforme budgétaire et comptable de l'État. C'est pourquoi, en application des dispositions de la LOLF, ses résultats sont présentés dans les rapports annuels de performances (RAP).

Elle a aussi pour vocation de contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la gestion publique, en tirant parti des comparaisons avec les précédents exercices de prévision (budgétaire) et d'exécution (budgétaire et comptable).

L'analyse des coûts appliquée aux dépenses exécutées et a fortiori aux coûts issus de la comptabilité générale (charges) favorise la transparence des moyens utilisés. Elle suscite également un dialogue de gestion entre le responsable du programme de soutien, prestataire de services, et les responsables des programmes de politique publique, bénéficiaires de ces prestations.

Dans la continuité des travaux menés depuis 2006, l'exercice d'analyse des coûts pour le RAP 2009 doit viser à :

- optimiser les acquis déjà enregistrés au plan méthodologique, compte tenu des contraintes de calendrier,
- améliorer, par rapport au contenu des RAP précédents, l'analyse des résultats obtenus, notamment au plan de la comparaison avec les résultats de la LFI de la gestion et également avec ceux de la gestion précédente.

Ainsi, l'organisation des travaux doit donner une part encore plus grande à une phase préparatoire structurée et concertée entre les différents acteurs.

L'expérience tirée des exercices précédents montre en effet que cet élément est encore peu pris en compte dans l'organisation des travaux.

Or, ce point revêt d'autant plus d'importance que les travaux de construction des RAP 2009 sont à mener dans un calendrier de production resserré (cf. point I ci-dessus).

Ce n'est donc qu'en anticipant au mieux ce qui peut l'être et en documentant le plus clairement possible les travaux que le calendrier fixé pourra être tenu, tout en garantissant un délai nécessaire aux échanges sur l'analyse des résultats.

Ces travaux doivent également prolonger l'évolution entreprise lors des travaux du PAP 2009 qui ont déjà intégré, dans le processus d'élaboration de l'analyse des coûts, le **service du contrôle budgétaire et comptable ministériel**.

Ainsi, pour le RAP, celui-ci a **un rôle de fournisseur des données de comptabilité générale et de valideur des résultats produits par vos soins, aussi bien dans sa composante budgétaire (dépenses complètes) que comptable (coûts complets)**.

Ce dispositif de validation doit également être mis à profit, dans le cadre d'échanges sur les modalités de construction de l'analyse des coûts, pour vous aider à enrichir les commentaires sur les résultats obtenus.

² Articles 27 et 54.

IV. Principes et modalités d'application

Le périmètre des données de charges disponibles a fait l'objet d'évolutions progressives par rapport aux précédents RAP.

L'attention des lecteurs des rapports annuels de performances est donc de nouveau appelée, dans « l'avertissement » spécifique aux coûts complets, sur le fait que les résultats de l'analyse des coûts menée sur l'exercice 2009 et les commentaires qui s'y rattachent permettront de tirer des conclusions dont l'interprétation devra rester prudente

Par ailleurs, « l'avertissement » liminaire précise que l'analyse aura été menée à partir de données d'exécution (budgétaires et comptables) quasiment mais non définitivement arrêtées (**situation au 8 mars 2010**), afin de concilier deux impératifs : accorder aux ministères un délai de traitement suffisant tout en délivrant au Parlement des informations et des ordres de grandeur suffisamment significatifs.

Cela étant posé, **la finalité de l'exercice reposant avant tout sur l'interprétation des résultats, il conviendra de porter un effort particulier sur la rédaction des commentaires** (cf. points 42 et 43 ci-dessous).

La présentation de l'analyse des coûts dans le RAP est similaire à celle du PAP, aux adaptations près justifiées par la nature même de l'exécution.

L'attention est appelée à cet égard sur le fait que, comme pour l'exercice précédent, les dépenses complètes 2009 seront présentées dans la structure budgétaire (programmes et actions) retenue dans le cadre de la LFI 2009.

Pour permettre une comparaison entre l'exécution des gestions 2008 et 2009, les données relatives à l'exécution 2008 sont susceptibles de donner lieu à un retraitement préalable, tenant compte des évolutions de maquette budgétaire entre 2008 et 2009 (cf. annexe 3).

Dans cette hypothèse, cela nécessitera un retraitement corrélatif de l'analyse des coûts, aussi bien pour les dépenses complètes 2008 que pour les coûts complets 2008 (cf. appendice 2 § 2).

Point particulier concernant la mission « Plan de relance de l'économie » :

Créée par la première loi de finances rectificative pour 2009, la mission « Plan de relance de l'économie » ne donnera pas lieu à analyse des coûts pour le RAP 2009.

En effet, il est fait application pour le RAP 2009 des principes adoptés pour le PAP 2010, à savoir :

- d'une part les trois programmes de cette mission sont des programmes de politique publique et ne donnent donc pas lieu à des déversement entre eux et les programmes des autres missions avec lesquels ils peuvent d'ailleurs partager les mêmes objectifs de politique publique (notamment au regard de leur exécution par la mise en œuvre des transferts de crédits en gestion).

- d'autre part, concernant leur soutien, il n'y a pas davantage lieu de retracer, en analyse des coûts, de déversement matérialisant, à leur profit, de soutien particulier. En effet, le caractère limité dans le temps de la mission « Plan de relance de l'économie » et l'absence de mise en place de moyens de soutien spécifiques et conséquents dédiés à ces programmes ferait de leur analyse des coûts un enjeu de faible portée.

La partie ANALYSE DES COÛTS du RAP est structurée de la façon suivante :

41- DONNÉES DE BASE :

- Le **SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME** :

Il correspond à celui du PLF 2009, modifié le cas échéant des amendements adoptés en LFI. Toute référence à un autre schéma (notamment du PLF 2010) serait contraire à l'objectif de base assigné par la LOLF : comparer les crédits ouverts aux données d'exécution au titre de la même loi de finances.

Pour autant, le schéma de déversement devra traduire la prise en compte, le cas échéant, des dépenses exécutées sur des crédits de paiement ayant fait l'objet de **transferts de crédits en gestion**.

Les modalités de traitement des dépenses exécutées correspondantes sont développées en appendice 3. Sur le principe, il s'agit de réattribuer au programme porteur de la politique publique, au titre de laquelle les crédits ont été ouverts par la LFI, les dépenses exécutées par un autre programme, voire par un autre ministère. Par voie de conséquence, le déversement en analyse de coûts n'ayant été ni identifié ni évalué dans le PAP des programmes concernés, il y a lieu de l'établir dans leur RAP, notamment en modifiant le schéma de déversement.

Ces éventuelles modifications et l'intégration du schéma dans Farandole sont à la charge de l'équipe ministérielle.

- Le tableau de **VENTILATION PREVISIONNELLE PAR ACTION DES CREDITS** :

Il rappelle les résultats de l'analyse de coûts issus de la LFI 2009 (cf. appendice 2 § 1) afin de permettre ensuite une comparaison avec ceux de l'exécution budgétaire 2009.

42 – DONNÉES RELATIVES AUX DÉPENSES COMPLÈTES :

- Les **DEPENSES EXECUTEES APRES VENTILATION ou « DEPENSES COMPLETES »** :

Elles sont présentées en deux temps:

- un premier tableau retrace **les dépenses exécutées après ventilation interne** au programme. Il s'agit d'évaluer la gestion du programme après consommation des crédits de soutien et / ou de services polyvalents permettant la mise en œuvre des actions et activités associées au dit programme. Ces résultats permettent au responsable du programme de rendre compte de la réalité de sa gestion ;
- un deuxième tableau élargit l'analyse des coûts en présentant **les dépenses exécutées après ventilation externe** au programme ;

il est complété par un tableau, dit des « programmes liés », qui fournit la « **ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence versé (+) ou en provenance (-) d'autres programmes** », c'est-à-dire détaille le montant par programmes destinataires ou bénéficiaires des déversement retracés en analyse des coûts.

En ce qui concerne les *modalités de déversement*, le principe est d'appliquer les mêmes règles de calcul (clés notamment) que celles retenues en LFI 2009. Il va de soi que ce principe de continuité ne s'applique qu'à la nature et la structure de ces règles. Les données sur lesquelles elles s'appuient devront donc être issues de l'exécution : par exemple ETP réalisés (au lieu des ETP prévisionnels) et dépenses exécutées (au lieu des crédits).

Si d'autres choix de structure sont retenus, ils ne pourront qu'être exceptionnels et devront être dûment justifiés et explicités dans les commentaires.

A titre d'exemple purement informatif, il pourrait s'agir d'une erreur grossière et manifeste constatée postérieurement à la production du PAP 2009 (prise en compte d'ETP sans lien avec la politique publique concernée). Il peut également s'agir du recours à une règle de déversement moins complexe que celle retenue pour le PLF 2009 et conduisant au même résultat.

Les cas de déversement à traiter dans les RAP alors qu'ils n'étaient pas traités dans les PAP couvrent les dépenses exécutées sur les crédits ayant fait l'objet de *transferts de crédits en gestion*. Leur modalité de leur prise en compte dans le RAP sont détaillées en appendice 3.

➤ ANALYSE DES RÉSULTATS

Les commentaires présentant l'analyse des résultats à la suite de ces tableaux de déversements (internes et externes) doivent être précisément documentés.

Il ne s'agit pas à ce niveau de reproduire les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives du dossier d'analyse de coûts (cf. appendice 2) mais d'insister tout particulièrement sur la signification des résultats obtenus en 2009, notamment par rapport aux prévisions de la LFI 2009 et aux résultats des RAP 2008.

Par exemple, si la dépense complète d'une action de politique s'avère différer notablement de la prévision évaluée en LFI, le responsable de programme peut se prononcer sur la pertinence du niveau de soutien nécessaire à cette action. Cela permettra éventuellement d'envisager dans le cadre des PLF suivants une réorientation des moyens de soutien entre actions du programme. Cette réflexion peut être liée à d'autres parties du RAP comme la JPE. L'approche en coûts complets issus des données de la comptabilité générale va conforter cette dimension prospective de l'analyse de coûts.

Enfin, les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien – dont les écarts entre budgétisation et exécution seront notamment commentés - afin de répondre aux enjeux essentiels de l'analyse de coûts, à savoir la présentation des dépenses complètes des politiques publiques.

43 – DONNÉES RELATIVES AUX COÛTS COMPLETS.

➤ Les **COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE** :

Cette présentation a pour objectif d'améliorer la lisibilité financière des programmes en dépassant la notion de dépense budgétaire, adossée à la comptabilité éponyme, et **en s'appuyant sur la notion de charges issues d'événements comptables** qui ne donnent pas nécessairement lieu à décaissement. Ainsi, le niveau des ressources effectivement mobilisées et consommées (et donc traduites en charges) pour une action peut être plus précisément évalué et mieux mis en rapport avec la démarche de performance.

Par exemple, un service de l'Etat peut cesser pendant une année entière d'acheter le moindre véhicule. Il n'enregistrera donc aucune consommation de crédits budgétaires à ce titre cette année là. En revanche, du point de vue de la comptabilité générale, il enregistrera l'amortissement de son parc de véhicules existant, ce qui se traduit par une consommation de ressources. L'économie budgétaire apparente sur le court terme doit donc être nuancée, voir contredite par le résultat issu de la comptabilité générale.

L'exercice demandé au titre du RAP vise moins à l'exhaustivité et à la précision « à l'euro près » (ce dernier aspect n'étant pas un objectif premier du calcul des coûts complets) qu'à favoriser une dynamique, soumise à l'appréciation du Parlement, de promotion de la mesure de l'action publique qui est au cœur des finalités de l'application de la LOLF.

Selon les mêmes principes de présentation que pour les dépenses complètes (cf. § 42 supra), les coûts complets sont présentés sous la forme d'un seul tableau détaillant :

- les ventilations au sein du programme,
- les ventilations entre programmes,
- et, pour comparaison, les données de l'exécution de la gestion précédente,

le tout également complété d'un tableau dit des « programmes liés ».

a) Reconstitution des coûts directs par action

La configuration actuelle des systèmes d'information financiers de l'Etat ne permet pas une lecture directe des coûts par action, a fortiori leur intégration automatique dans l'application Farandole. **Les coûts directs par action doivent donc être reconstitués par agrégation de données** provenant de deux outils de recueil : INDIA et ORCHIDÉE.

Les données comptables (charges) doivent être imputées par programme et action (MPA) afin d'être intégrées dans les coûts directs.

Les CBCM (DCM) sont les seuls acteurs habilités à recueillir et valider les données constitutives des coûts directs, afin de les transmettre aux équipes ministérielles chargées du calcul des coûts complets.

Leur rôle est de s'assurer que les charges constatées dans le compte général de l'Etat pour 2009, retenues dans le calcul des coûts complets, ont fait l'objet d'un rattachement correct à l'exercice et sont imputées en MPA.

Il appartient aux CBCM (DCM) et aux ministères de déterminer conjointement le format (niveau de comptes PCE, catégories de charges) des données comptables à recueillir.

Le CBCM (DCM) procède ensuite aux extractions à partir des outils INDIA et ORCHIDÉE, qui restituent les données comptables imputées par sous-action (article d'exécution).

L'appendice 5 précise les catégories de charges à prendre en compte ou à retrancher. Il convient en effet que la prise en compte des dotations aux provisions et le rattachement des charges à 2009 ne conduise pas à une majoration indue des charges de cet exercice.

A cet égard, si les charges à payer doivent être imputées par programme et action, il doit en toute rigueur en être de même pour les charges constatées d'avance (à rattacher à l'exercice 2010) et pour les charges à rattacher à l'exercice 2008 (à retrancher), qui ont fait l'objet d'un paiement en 2009. De même, les dotations aux provisions (pour risques ou pour charges) de l'exercice 2009 doivent être prises en compte en retranchant les reprises sur provisions enregistrées sur le même exercice.

Une fois recueillies et sommées par sous-actions, les données comptables (coûts directs) sont agrégées par action. Elles peuvent alors être saisies dans l'application Farandole.

Les modalités pratiques de recueil des coûts directs par les DCM et d'exploitation de ces données par les ministères pour la construction de leur comptabilité analytique font l'objet du GUIDE DE CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS³.

³ . Edition V3- mars 2003 diffusée le 30 mars 2009 (cf. note DF-2MPAP-09-3007)

b) Traitement des données comptables en analyse des coûts

Bien que le périmètre des actifs intégrés au bilan de l'État ait évolué depuis les précédents exercices (immobilisations et stocks) mais, de manière différenciée selon les ministères⁴, chaque RAP (dans les commentaires, rubrique « **Remarque préalable sur la disponibilité et la qualité des données de charges** »⁵) précisera donc le **périmètre des charges** qui auront pu être prises en compte, en faisant le cas échéant état de l'évolution de ce périmètre.

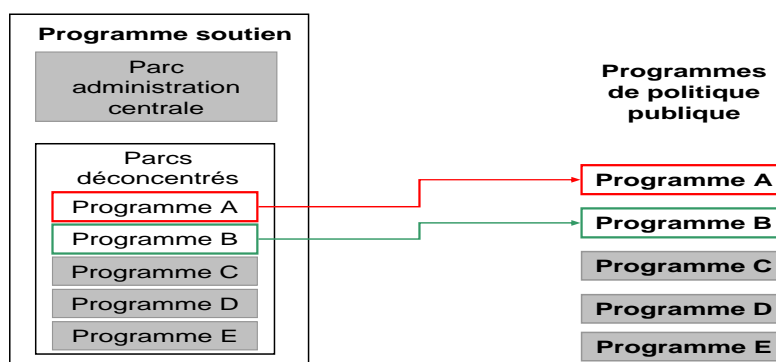
Les données pour lesquelles l'imputation en MPA est impossible ne seront pas prises en compte dans l'analyse des coûts mais cette impossibilité devra être justifiée.

La **ventilation des coûts de soutien et de services polyvalents** sur les actions de politique publique s'opère en principe à partir des mêmes types de règles et clés que celles qui ont été utilisées pour les dépenses exécutées. Toutefois, le périmètre comptable peut justifier de les adapter lorsque les charges afférentes à une action sont significativement différentes des opérations budgétaires qui lui sont également imputées.

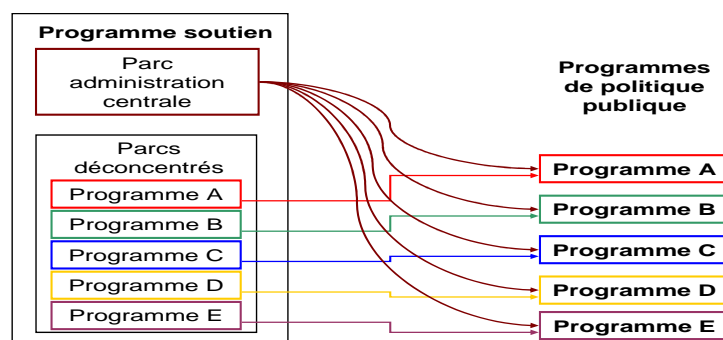
Exemple :

Un ministère dispose d'un parc automobile au titre duquel les dépenses (investissement et maintenance) sont exécutées sur une action de soutien unique. Au niveau central, le parc est géré dans un pool unique, accessible aux agents de tous programmes (de politique ou de soutien). Au niveau déconcentré, les parcs sont encore différenciés par BOP (donc par programme).

En 2008, en application d'un programme d'investissement pluriannuel, il a été décidé de ne renouveler qu'une partie des parcs déconcentrés, pour les véhicules utilisés par deux programmes de politique. La dépense exécutée sera donc ventilée, en analyse de coûts, vers ces deux seuls programmes, au montant exact des investissements réalisés.



En revanche, en ce qui concerne les coûts, c'est l'ensemble du parc du ministère (tous programmes confondus) qui est amorti. Les amortissements correspondant aux parcs déconcentrés seront répartis, selon l'affectation des véhicules, entre tous les programmes de politique publique. Pour le parc de l'administration centrale, dont les véhicules ne sont pas affectés a priori aux programmes de politique, les amortissements seront ventilés selon une clé (basée sur les effectifs ou sur une statistique d'utilisation des véhicules).



⁴ cf. appendice 4.

⁵ cf. exemple de maquette RAP commentée dans le Guide de construction des coûts directs § 8.5

La prise en compte dans les dépenses complètes de déversements spécifiques aux dépenses exécutées sur des crédits ayant fait l'objet de transferts de crédits en gestion doit avoir son pendant dans les coûts complets. L'accord entre programmes adopté pour les dépenses exécutées (cf. appendice 3) trouvera donc sa traduction pour les charges constatées, qu'il s'agisse aussi bien des charges ayant donné lieu à paiement (extraction INDIA) que des charges à payer (extraction ORCHIDÉE).

➤ **ANALYSE DES COÛTS COMPLETS :**

Les commentaires qui présentent l'analyse des résultats sur les coûts complets doivent permettre d'éclairer la démarche retenue pour la construction des coûts complets et d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière de ces coûts.

S'agissant de la construction des coûts complets, doivent être notamment mis en exergue les sujets liés :

- à la construction du périmètre retenu :
Par exemple, quelles sont les données comptables prises en compte ou non ? Des choix discrétionnaires (indépendamment de la disponibilité des données) ont-ils été effectués et pour quels motifs au regard des enjeux de l'exercice ?

- aux différences de périmètre entre les dépenses et les charges
- à l'analyse de ces différences :
Quels en sont les éléments les plus significatifs (problématique de charges à payer ou de provisions pour charges, par exemple) ? Quelles informations apportent-ils sur le coût complet de l'action de politique publique concernée ?

Les informations recueillies doivent aussi permettre, à moyen terme, d'approcher le coût économique des actions de politique publique et des activités qui leur sont associées.

V. Références documentaires

La documentation relative à la CAC (guides, modèles de documents) est accessible sur le site de la performance publique :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>

VI. Acteurs

Acteurs	Coordonnées	Attributions
MINISTERES		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conduite des travaux</u> : production de la matrice, des fiches explicatives, des schémas de déversement, des commentaires - <u>Saisie dans Farandole</u> (y compris des schémas de déversement)
<u>SCBCM</u> : DCM		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Construction des coûts directs</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique aux ministères ▪ Recueil et validation des données
DCB / DCM		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Validation des résultats</u> de l'analyse et validation dans Farandole du lot CAC
<u>DB</u> : bureaux sectoriels	cf. liste en appendice 6	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et contrôle : schémas, matrices de déversement, fiches explicatives, commentaires - Validation dans Farandole du lot CAC
<u>DGFIP /SCE</u> : bureau CE1A ----- bureau CE2A ----- bureau CE1B	Yvan HUART yvan.huart@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 38 98 ----- Amélie STEFFAN amelie.steffan@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 57 18 -----	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des travaux des DCM sur la production des données comptables - Coordination des travaux de validation de la CAC par le SCBCM
- <u>DB</u> : bureau 2MPAP	Emmanuel MILLARD : emmanuel.millard@finances.gouv.fr 01 53 18 26 96 Mireille PIETRI : mireille.pietri@finances.gouv.fr 01 53 18 65 29	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des travaux - Appui aux ministères et aux SCBCM

Sommaire des appendices

* * *

Appendice 1 : Processus d'élaboration de l'analyse des coûts dans les RAP.

Appendice 2 : Dossier d'analyse des coûts.

Appendice 3 : Modalités de prise en compte des transferts de crédits en gestion

Appendice 4 : Tableau récapitulatif, par ministère, de l'intégration des actifs dans le bilan de l'État.

Appendice 5 : Catégories de charges à prendre en compte dans l'analyse des coûts.

Appendice 6 : Rattachement des programmes aux bureaux sectoriels.